

QUI SONT LES ALLOCATAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE ?

Avril 2025

Âge, sexe, niveau de diplôme, durée du droit, montant des allocations... Les données statistiques issues du **Fichier national des allocataires (FNA)** permettent à l'Unédic de brosser un portrait des personnes prises en charge par l'Assurance chômage.

Parmi les 6,2 millions de personnes inscrites à France Travail au 3^e trimestre 2024, 6 sur 10 sont des allocataires pris en charge par l'Assurance chômage. Les personnes non prises en charge par l'Assurance chômage n'ont pas suffisamment travaillé pour ouvrir un droit ou le recharger, ou travaillent sur un contrat qui n'a pas été rompu, ou sont hors du champ (une partie de la fonction publique, des démissionnaires et des indépendants). Au sein des 3,8 millions de personnes prises en charge, **2,6 millions reçoivent une indemnisation**. Les personnes prises en charge mais qui ne perçoivent pas d'allocation ont généralement travaillé et perçu un salaire élevé par rapport à leur salaire de référence. Elles peuvent également être couvertes par l'Assurance maladie ou en différé d'indemnisation au début de leur droit.

Les moins de 35 ans représentent une proportion importante des allocataires pris en charge (41 %). Ils sont plus fréquemment embauchés pour des contrats à durée limitée, ce qui les conduit plus souvent à ouvrir un droit à l'Assurance chômage.

Les femmes représentent 51 % des allocataires pris en charge. Elles sont [un peu plus nombreuses à travailler durant leur droit \(53 %, contre 50 % des hommes\)](#).

Les personnes ayant un **niveau de diplôme inférieur au Bac représentent 47 % de l'ensemble des allocataires pris en charge**. Les données de l'Insee¹ montrent que, dans l'ensemble de la population française âgée de 25 à 64 ans, seuls 37,5 % des personnes ont un niveau de diplôme inférieur au Bac en 2024.

30 % des ouvertures de droit sont liées à des fins de CDD

Le premier motif de fin de contrat des personnes entrant à l'Assurance chômage est la **fin d'un contrat à durée déterminée (30 %)**. Suit le licenciement pour motif personnel ou à la suite d'une rupture de période d'essai à l'initiative de l'employeur (20 %). Les ruptures d'un commun accord (incluant les ruptures conventionnelles) sont à l'origine de 18 % des ouvertures de droit. Les fins de mission d'intérim en représentent 12 %, les licenciements économiques 7 % et les fins de contrat d'apprentissage 6 %.

Au 3^e trimestre 2024, **la durée moyenne potentielle du droit à l'ouverture est de 486 jours**, une valeur proche de celle qui était constatée en 2019, avant plusieurs changements successifs de réglementation qui ont affecté la durée potentielle, l'allongeant d'abord ([réforme 2019-2021](#)), puis la raccourcissant ensuite ([réforme 2023](#)).

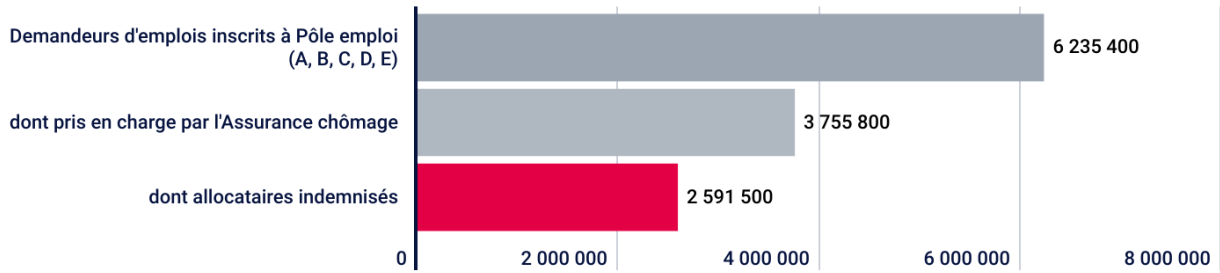
L'allocation nette moyenne est de 1 058 € par mois. Il faut noter que 51 % des allocataires pris en charge travaillent. Parmi ceux-là, la moitié [cumulent leur salaire avec une partie de leurs allocations chômage](#). Ces allocataires qui travaillent et sont indemnisés perçoivent en moyenne une allocation mensuelle de 901 €.

TOUTES LES DONNÉES DISPONIBLES SUR LE TABLEAU DE SUIVI DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Les données présentées dans cette publication sont accessibles dans le tableau de suivi de l'Assurance chômage, publié sur le portail data.unedic.org. Le tableau de suivi de l'Assurance chômage propose des séries historiques depuis 2007, avec des données au niveau régional et départemental. Ces données sont mises à jour tous les trimestres.

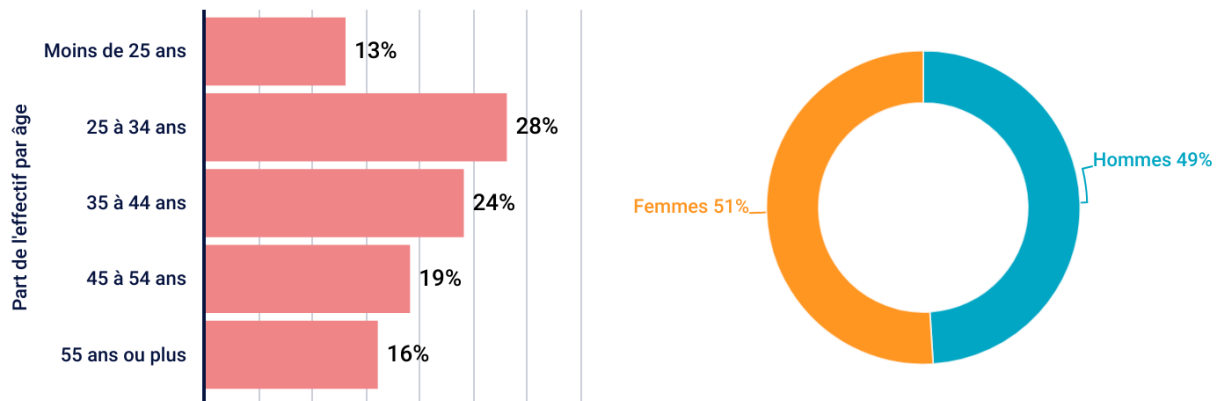
¹ Insee, « Diplôme le plus élevé selon l'âge et le sexe », mars 2025

Combien y a-t-il d'allocataires ?



Données T3 2024. Source : Fichier national des allocataires, Unédic-France Travail.

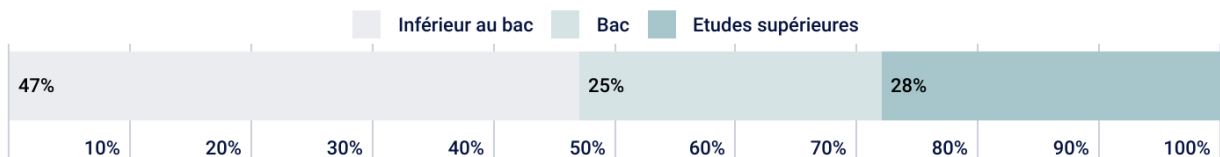
Quelle est leur répartition par âge et sexe ?



Données T3 2024. Source : Fichier national des allocataires.

Champ : Allocataires ayant un droit ouvert au titre de l'ARE, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure.

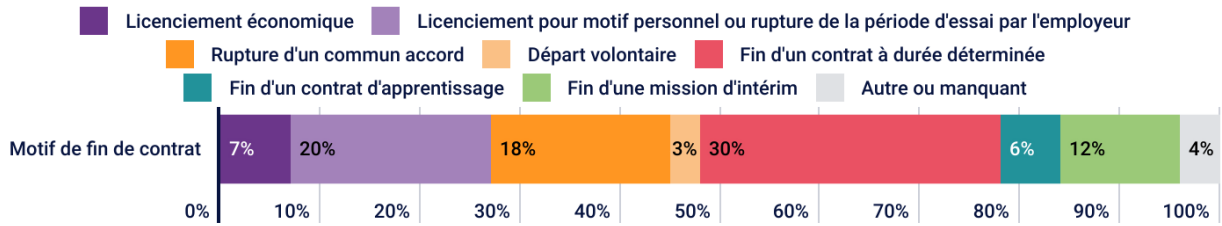
Quel est leur niveau de diplôme ?



Données T3 2024. Source : Fichier national des allocataires.

Champ : Allocataires ayant un droit ouvert au titre de l'ARE, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure.

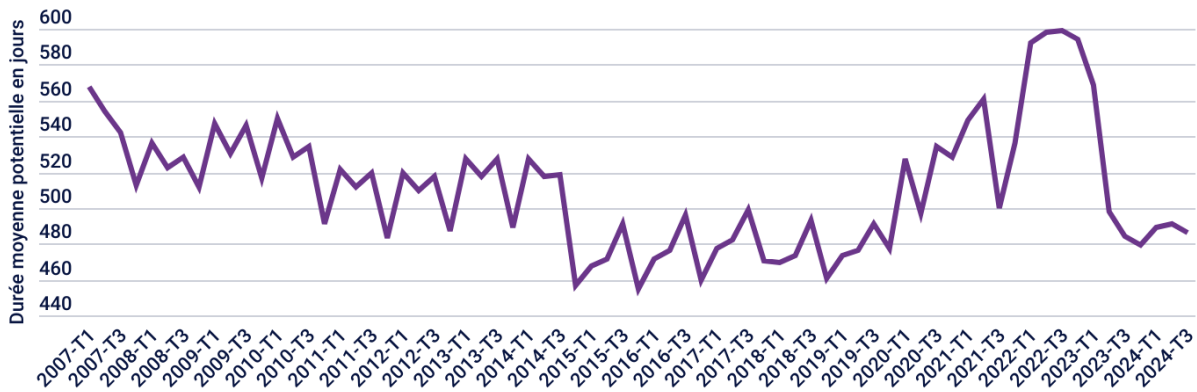
Quel est le motif de fin de contrat ?



Données 2023. Source : Fichier national des allocataires.

Champ : Ouvertures de droit initiales au titre de l'ARE, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure.

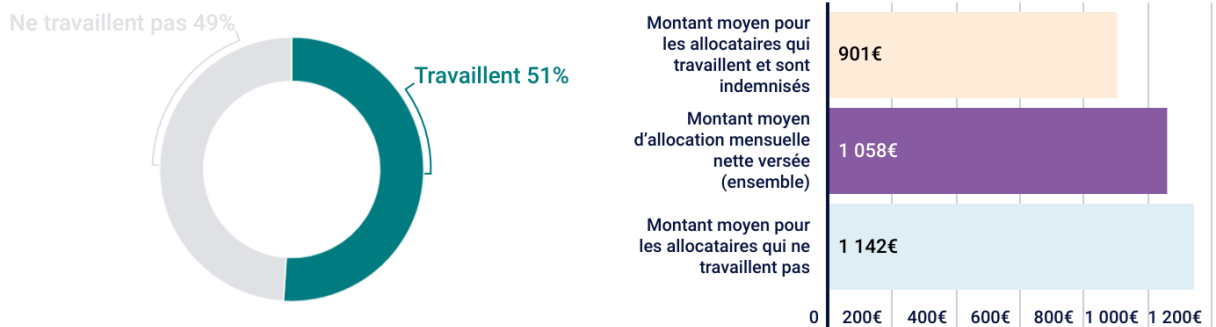
Comment a évolué la durée moyenne potentielle du droit ?



Source : Fichier national des allocataires.

Champ : Allocataires ouvrant un droit au titre de l'ARE, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure, hors intermittents du spectacle.

Quelle est leur situation vis-à-vis du travail et de l'indemnisation ?



Données T3 2024. Source : Fichier national des allocataires.

Champ : Allocataires ouvrant un droit au titre de l'ARE, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure.